

le prochain "jauraritza"

Par Txillardegui

On me demande de donner mon avis à ce sujet. Et je serai obligé de décevoir plus d'un lecteur. Je ne dirai, en effet, rien de neuf. Tout d'abord, je ne suis pas prophète. Evidemment. Mais je risquerai très peu cette fois-ci.

Nous aurons à Vitoria-Gasteiz un «gouvernement» basque-espagnol. Nous n'aurons pas un *gouvernement basque*. Tout d'abord parce que la Navarre ne dépend pas du Jauraritza (inutile de faire allusion au Pays Basque Nord). Mais je veux dire que nous n'aurons même pas un Jauraritza «non-succursaliste» (comme disent les Catalans), dont toutes les composantes seraient des partis dont la direction n'est pas en Espagne. Nous aurons, à nouveau, un gouvernement «vascogado» mixte, avec des partis non-succursalistes et des partis succursalistes «kunaña hunian», comme diraient les Souletins.

Ni le PNV, ni EE ne cherchent autre chose. Les «craintes» de Madrid devant l'éventualité d'un gouvernement «nationaliste» (?) sont une blague. Ils savent bien que ni Arzallus ni Bandrès ne sont et n'ont jamais été «abertzale». Il ne reste plus de gens suffisamment naïfs pour avaler de pareils canu-

lars que dans les milieux du régionalisme basque.

Ce «mage» de la politique basque (?), dont je ne citerai pas le nom, ne veut pas entendre parler d'un mouvement *abertzale*, avec vocation de libération nationale, unification, indépendance, basquisation linguistique, etc. Il ne cherche qu'à garantir des bonnes affaires aux bourgeois basques-espagnols qui le payent et payent ses ouailles. Il est un parfait carliste, pour qui je demande depuis longtemps sans effet le béret rouge qu'il mérite bien plus que Zufia. Et ce «monsieur» (gardons les formes) *hait* le mouvement *abertzale*, comme bon traditionaliste espagnol qu'il est. Les affaires Garaikoetxea et Gorordo illustrent bien cela. Il ne peut pas supporter des gens qui, même sur des positions de droite, ont des velléités «*abertzale*».

C'est pour cela que, sans être prophète, je ne risque rien en annonçant dès maintenant que nous aurons un Jauraritza avec un parti espagnol quel qu'il soit : PSOE, PP, CDS,... Cette tendance du PNV, à vrai dire, ne date pas d'aujourd'hui.

Sabino Arana Goiri lui-même fonda un parti «*espagnoliste*» avant sa mort. Son frère Luis Arana Goiri, Gallastegi, Monzon furent les victimes, dans leur propre PNV, de leur projet *abertzale* qui ne collait pas avec le régionalisme néo-carliste dominant dans le PNV depuis ses origines mêmes.

Je vais donc prophétiser les lignes maîtresses du nouveau «Jauraritza» :

- 1 - Une composante, au moins, sera un parti espagnol à part entière : PSOE ou autre ;
- 2 - On boycottera toute tentative pro-autodétermination et les composantes du gouvernement s'opposeront frontalement à Euskaria, à la Ligue des Peuples (LIDL) etc.
- 3 - Jauraritza s'opposera à toute tentative de territorialiser la langue basque et continuera à renforcer la «bilinguisation» officielle, avec utilisation exclusive de l'espagnol dans Jauraritza, Legebiltzarra (le parlement), etc.
- 4 - On renforcera la lutte «anti-terroriste» en soutenant l'OTAN, l'intervention au Koweït, etc. mais en condamnant les *abertzale* radicaux.

Eta Isaias-ek bezala bukatzeko : Amen. En bilingue : Hala biz.

le procès du 21

■ Le procès qui s'ouvre le 21 janvier à Paris contre seize Basques a été organisé à partir de six dossiers différents. Fil conducteur : l'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Lutte visée : celle d'Iparretarrak (I.K.). Cinq dossiers forment finalement le gros de la répression avec quatorze inculpés, un dossier restant à part pour servir d'épilogue.

Lundi 21 janvier à 13 h 30, sont convoqués devant la 16^e chambre du tribunal correctionnel de Paris l'ensemble des inculpés et témoins. Les derniers à comparaître seront jugés à part.

Le premier des cinq dossiers réunis est celui des arrestations opérées le 11 juillet 1987 à Argelès. Gabi Mouesca, Baigorriar, 30 ans, marié à la prison de Fleury, incarcéré à Fresnes, déjà condamné pour "association de malfaiteurs". Henri Perez, Baiones, 30 ans, père d'un enfant de 4 ans, incarcéré à la Santé. Tous deux auraient été en possession d'armes. Ils ont effectué près de trois ans et demi de détention préventive. Jean-Marc Abadie, Baiones, éducateur, 31 ans, relié à ce dossier, avait été arrêté en Corse, le 27 juillet 1987, écroué à la Santé, et libéré sous contrôle judiciaire, le 12 août 1988.

Second dossier, celui des arrestations du Boucau, le 20 février 1987.

Filipe Bidart, Baigorriar, 37 ans, marié, père d'un enfant, placé à l'isolement total dans diverses prisons pendant deux ans, actuellement incarcéré à la Santé. Ttotte Etxebeste, Urruñar, 29 ans, père d'un enfant, blessé lors de l'arrestation, grand invalide depuis, libéré pour cela et placé sous contrôle judiciaire à Paris, le 20 juin 1989. Filipe Lazkarai, Itsasuñar, 25 ans, en prison à Fresnes. Il aurait été, avec les deux premiers, en possession d'armes dont ils n'ont pas fait usage. Pierre Agerre, Itsasuñar, employé, 30 ans, écroué puis placé sous contrôle judiciaire à Paris, le 2

janvier 1990. Il avait été blessé lors de l'arrestation. Jean-Paul Hiribarren, Itsasuñar, agriculteur, 31 ans, père de famille, écroué puis placé sous contrôle judiciaire en Eure-et-Loire, le 25 mai 1990. Xan Pol a déjà été condamné pour des faits liés à IK.

Troisième dossier, celui des arrestations de Baiona, le 12 décembre 1988.

Lucienne Fourcade, Gabadiar, enseignante, 28 ans, écrouée puis placée sous contrôle judiciaire à Donapaleu, le 28 juillet 1989. Elle aurait transporté des armes. Fernand Lagan, Baiones, enseignant, 33 ans, marié, père de famille, écroué puis placé sous contrôle judiciaire à Baiona, le 29 juin 1989. Pierrette Baron, épouse Lagan, Biarritzar, 27 ans, mariée et mère de famille, écrouée puis placée sous contrôle judiciaire à Baiona, le 29 juin 1989. Le couple aurait hébergé des clandestins et détenu des armes. Maite Tourreuil, Zuberotar, 31 ans, mariée et mère de famille, écrouée et placée sous contrôle judiciaire, le 18 avril 1989. Dominique Ortuno, Baiones, 30 ans, mère d'un enfant, écrouée et placée sous contrôle judiciaire à Baiona, le 2 mai 1989. Ces deux jeunes femmes auraient donné aide aux militants clandestins.

Quatrième dossier :

Allande Sokarros, Zuberotar, 34 ans, journaliste, arrêté, le 21 janvier 1989 à Ozaze, écroué puis placé sous contrôle judiciaire, le 29 juin 1989. Il aurait détenu un document suspect.

Cinquième dossier :

Celui de la conférence de presse clandestine tenue par Gabi Mouesca avec Maddi Hegi, décédée depuis, après leur spectaculaire évacuation de la prison de Pau. Gabi est poursuivi pour ce fait.

Daniel Harotzarene, Biarritzar, 26 ans, infirmier, arrêté le 12 décembre 1989, est incarcéré à Fresnes. Il aurait participé à une conférence de presse clandestine et aurait détenu de l'explosif. Xan Ansalas, Baiones, 31 ans, stagiaire, arrêté le 12 décembre 1989 dans les locaux de l'hebdo Ekaitza, a été remis en liberté le 19 octobre 1990 et placé sous contrôle judiciaire à Donibane Lohitzun.

Certains des inculpés sont poursuivis pour délits annexes.

TXIKIERDI A POITIERS

■ Ce jour, mardi 14 janvier 1991, la Cour d'appel de Poitiers rendait le verdict des troisième et quatrième demandes d'extradition de l'Etat espagnol à l'encontre de Juan Lorenzo Lasa Mitxelena. Celles-ci concernent deux affaires.

Pour l'affaire relative à la mort du général Quintana le 29 janvier 1984 à Madrid et l'attentat contre un autobus militaire à Barcelone, le 16 avril 1982, attribués au "commando itinérant" d'ETA, le tribunal a répondu «oui à l'extradition pour complicité d'assassinat ; non à l'extradition pour les qualifications de délit et les changements de qualification».

Pour l'affaire relative à la mort du général Joaquin de Valenzuela, le 7 mai 1981 à Madrid, attribuée au "commando itinérant", le tribunal de Poitiers a répondu : «oui à l'extradition pour complicité d'assassinat et non à l'extradition pour les qualifications de délit et les changements de qualification».

Harpide zaitzte

TOUTES LES COPIES DE CE JOURNAL SONT DESTINÉES À ÊTRE LUES EN PUBLIC. D'APRÈS LA LOI DU 17 JANVIER 1971. Les deux vers du titre sont extraits de "GERNIKAKO ARBOLA", hymne basque en faveur de la Paix.